

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Actions en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder un crédit global de 718 440 € dans le cadre du programme d'hydraulique agricole à trois bénéficiaires conformément au tableau joint au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec ces trois bénéficiaires selon le modèle type prévu à cet effet ;
- d'ajourner les dossiers de confortement de canal présentés par l'ASA des arrosants de Plan d'Orgon et la commune de Salon-de-Provence ;
- d'accorder à la Métropole Aix-Marseille-Provence un crédit de 6 000 € sur un coût d'étude de faisabilité de réutilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation agricole de 40 000 €

La dépense de 718 440 € sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

La dépense de 6 000 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée